



Secourisme : adresses utiles en Bretagne



I - Les organismes de formation

La première formation possible pour le grand public est le certificat PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1). D'une journée, elle donne les bases des premiers secours. Aucune connaissance demandée, inscription possible à partir de 10 ans (autorisation parentale pour les mineurs).

Pour devenir secouriste, il faut passer le **PSE1** (premiers secours en équipe de niveau 1).

Le **PSE2** (niveau 2) permet de devenir équipier secouriste.

Il existe d'autres formations : certificat de sauveteur secouriste du travail (**CSST**), brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (**BNSSA**)...

A savoir

La Formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

Venir en aide à une personne qui rencontre un problème de santé mentale, savoir réagir en cas de crise psychotique ou suicidaire. La formation PSSM donne les clés nécessaires pour repérer les éventuels troubles psychiques, afin de réagir au mieux en cas de crise.

Deux formations existent :

- **PSSM Standard** dispense des connaissances générales sur la santé mentale, notamment à propos des troubles psychiques les plus fréquents (troubles dépressifs, anxieux, psychotiques et liés à l'utilisation de substances), et apprend à appliquer une méthode pour intervenir face à une personne en crise ou en difficulté.
- **PSSM Jeunes**, développée pour les adultes vivant ou travaillant avec des adolescents et jeunes majeurs, cette formation se concentre notamment sur le développement de l'adolescent, les troubles anxieux, la dépression (dont la crise suicidaire et les automutilations), les psychoses, les troubles du comportement alimentaire et les addictions.

Informations sur : pssmfrance.fr/

Les organismes ci-dessous peuvent proposer le PSC1, PSE1, PSE2, voire d'autres formations au secourisme. Contactez-les pour connaître les modalités et leur calendrier d'inscription.

Association nationale des premiers secours (ANPS)

www.anps.fr

Union départementale des premiers secours - Côtes d'Armor (UDPS 22)

15 rue Alexandre Ledan - 22200 Pabu

06 95 20 57 94 (M. Dumont)

contact@udps22.fr

premiers-secours-bretagne.com

Union départementale des premiers secours - Finistère (UDPS 29)

Centre aquatique

Rue de la Boissière - 29510 Briec de l'Odet

06 60 80 38 43 (Jean-Pierre Secardin)

udps29@anps.fr

www.udps29.fr/

Union départementale des premiers secours - Ille-et-Vilaine (UDPS 35)

11 rue de Flandre - 35 000 Rennes

06 87 88 98 90

contact@udps35.com

www.udps35.com

www.facebook.com/UDPS35

www.instagram.com/udps_35/

www.linkedin.com/company/udps35

Union départementale des premiers secours - Morbihan (UDPS 56)

7 Résidence du Bois Joli - 56700 Kervignac

06 68 47 64 88

centredgestion@premiers-secours-bretagne.com

premiers-secours-bretagne.com

Centre Français de Secourisme (CFS)

Association Centre Français de Secourisme - Côtes d'Armor (CFS 22)

Maison des associations

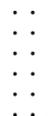
La Source, Boulevard André Aubert - 22100 Dinan

06 50 84 96 00

cfs22.secretariat@gmail.com

www.cfs22.org

facebook.com/CFS22



Association Centre Français de Secourisme – Morbihan (CFS 56)

4 rue de l'Île Holavre - 56610 Arradon
06 81 45 88 19
yoann.ruellan@orange.fr
cfs56.fr/

Fédération française de sauvetage et de secourisme (FFSS)

www.ffss.fr

Comité départemental des Côtes d'Armor FFSS

18 rue Pierre Coubertin - 22400 Ploufragan
06 35 66 17 17 (Nicolas Prenveille)
cd-22@ffss.fr

Ligue de Bretagne et Comité Départemental 35

2 rue de l'Hermitage - 35780 La Richardais
02 99 46 27 63 ou 06 80 34 27 87 (Christian Poutriquet)
cr-bretagne@ffss.fr

Comité départemental du Morbihan

11 rue Antoine de Jussieu - 56880 Ploeren
06 33 16 55 96 (Pierre-Yves Guillo)
ffss.cd56@orange.fr

Fédération nationale nationale d'enseignement et de développement du secourisme (FNEDS)

Centre départemental d'enseignement et de développement du secourisme des Côtes-d'Armor (CDEDS22)

7 Kerlaëron - 22290 Lannebert
07 49 45 32 49 (Pascal Desnoues)
cdeds22@gmail.com
cdeds22.sitew.fr

Fédération nationale de protection civile (FNPC)

www.protection-civile.org
formations.protection-civile.org

Protection civile des Côtes d'Armor (ADPC 22)

5 rue Auguste Lumière - 22000 Saint-Brieuc
02 57 18 00 22
contact@protection-civile-22.org
formation@protection-civile-22.org
www.facebook.com/protectioncivile.cotesdarmor
www.protection-civile.org/antennes/cotes-darmor/

Protection civile du Finistère (APC 29)

5 rue de Fougères - 29200 Brest
06 01 93 61 99
finistere@protection-civile.org
www.facebook.com/ProtecCivile29

Protection civile d'Ille-et-Vilaine (APC 35)

8 rue Lavoisier - 35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche
02 23 25 06 31
ille-et-vilaine@protection-civile.org
www.adpc35.org
www.facebook.com/protectioncivile35

Protection civile du Morbihan (ADPC 56)

7 rue des Frères Montgolfier - 56890 Saint-Avé
06 17 82 08 41
contact@morbihan.protection-civile.org
www.protection-civile.org/antennes/morbihan
www.facebook.com/ProtectionCivile56

Ordre de Malte

www.ordredemaltefrance.org

Unité départementale d'intervention de l'Ordre de Malte UDIOM 56

7 rue du Parc en Escop - 56400 Auray
06 33 02 21 67
udiom56for@ordredemaltefrance.org
www.facebook.com/secourisme56.ordredemaltefranc
www.instagram.com/udiom56_ordredemaltefr

Secouristes français Croix Blanche (SFCB)

www.croixblanche.org

Comité départemental des Côtes-d'Armor

8 allée Anatole France - 22100 Trelivan
06 63 26 80 47
fmajorel@croixblanche.org

Comité départemental d'Ille-et-Vilaine

43 bd de Dézerseul - 35510 Cesson-Sévigné
06 37 90 41 11
cdcroixblanche35@gmail.com

Société nationale de sauvetage en mer (SNSM)

www.snsm.org

Société nationale de sauvetage en mer du Finistère (SNSM 29) - Centres de formation et d'intervention (CFI)

CFI de Brest

4 bis rue Commandant Malbert - 29200 Brest
02 98 43 42 13
directeur.cfi-brest@snsm.org

CFI de Quimper-Cornouaille

06 Allée Pierre Cloarec - 29000 Quimper
06 74 31 68 33
directeur.cfi-quimper-cornouaille@snsm.org

Société nationale de sauvetage en mer du Morbihan (SNSM 56) - Centre de formation et d'intervention

Le Coutaller (bp 68) 8 place Bonneaud - 56100 Lorient
06 31 92 55 92
07 81 17 80 61 (responsable secourisme formation et révision)
cfi-lorient@snsm.org
cfi-lorient.snsm.org

Unions des Sapeurs-Pompiers

Union départementale des sapeurs-pompiers des Côtes d'Armor (UDSP 22)

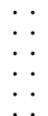
2 rue de Sercq - 22000 Saint-Brieuc
02 96 78 85 78
formations.udsp@sdis22.fr

Union départementale des sapeurs-pompiers du Finistère (UDSP 29)

Espace du Sapeur-Pompier
59 rue du Père Gwenaël - 29470 Plougastel-Daoulas
02 98 29 15 39
udsp29@sdis29.fr
www.udsp29.com

Union départementale des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine (UDSP 35)

Section enseignement du secourisme
9 avenue des Platanes - 35310 Mordelles
02 99 26 90 02
formation@udsp35.fr
www.udsp35.fr
twitter.com/udsp35
www.facebook.com/udsp35/



Union départementale des sapeurs-pompiers du Morbihan (UDSP 56)

40 rue Jean Jaurès - 56000 Vannes

02 97 54 56 36

secourisme@udsp56.fr

contact@udsp56.fr

www.udsp56.fr

www.facebook.com/UDSP56/

www.instagram.com/udsp56/

Comment faire ?

Dossier à retirer et déposer au Service départemental d'incendie et de secours (Sdis).

Contacts

Côtes d'Armor : www.sdis22.fr

Finistère : www.sdis29.fr

Ille-et-Vilaine : <https://sapeurs-pompiers35.fr>

Morbihan : www.sdis56.fr

2 – Les sections de jeunes sapeurs-pompiers

Pour les jeunes entre 12-13 ans et 18 ans qui souhaitent devenir sapeur-pompier volontaire, il est possible d'intégrer les sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP).

La formation, encadrée par des sapeurs-pompiers ou des bénévoles formés, se déroule généralement les mercredis et/ou samedis durant 4 ans.

Elle est composée de cours théoriques et pratiques, de sport (la moitié du temps) et d'initiation aux différentes facettes de l'activité, mais aussi de rencontres sportives, manœuvres, défilés ou événements.

À l'issue de la formation et dès 15 ans, il est possible d'obtenir le brevet national de jeune sapeur-pompier (BNJSP), en passant les épreuves théoriques, pratiques et sportives. Ce brevet est un atout pour devenir sapeur-pompier volontaire ou professionnel.

Informations sur www.pompiers.fr

Pour connaître la section de JSP la plus proche, contactez l'Union départementale des sapeurs-pompiers (UDSP) (voir ci-dessus).

En savoir +

Pour plus d'informations sur les diplômes, consultez la fiche 5.412 du CIDJ : « Les formations et diplômes de secourisme ».

Pour les diplômes de surveillant sauveteur, consultez la fiche 2.483 du CIDJ : « Educateur sportif ».

Pour les formations et le recrutement des sapeurs-pompiers, consultez la fiche 2.545 du CIDJ : « Sapeur-pompier ».

3 – Devenir sapeur-pompier volontaire

www.pompiers.fr

S'engager pour sauver des vies, protéger les biens et l'environnement. 79% des sapeurs-pompiers de France sont volontaires. Compatible avec une activité professionnelle

C'est quoi ?

Participation à des missions de sécurité civile de toute nature (secours d'urgence, incendies, sauvetage des biens et des animaux...). Charte à respecter, devoir d'obéissance.

Pour qui ?

Avoir 16 ans minimum avec autorisation parentale (21 ans pour être officier). Résider en France et jouir de ses droits civiques (droit de vote et éligibilité).

Conditions d'aptitude médicale et physique (visite médicale de recrutement).

Durée ?

Engagement de 5 ans, 6 interventions par mois en moyenne.

Formation ?

Une trentaine de jours (sur 1 à 3 ans) puis formation continue.

Indemnisation ?

Indemnités horaires pour les temps de formation et d'intervention.

